

Préface aux statuts de la FSSPX

Statuts de la FSSPX approuvés par Mgr Lefebvre

Cette édition revue et corrigée des statuts, règlements et cérémoniaux de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X a reçu l'approbation du Supérieur Général. Le 16 février 1990

PREFACE

Après vingt années de mise en pratique de nos constitutions, n'était-il pas souhaitable d'en faciliter la connaissance et l'usage par une édition bien ordonnée et bien présentée et d'y adjoindre des documents annexes qui en découlent et facilitent le développement de la Fraternité!

Le travail assidu de S.E. Mgr Tissier de Mallerais aidé par le dévouement de Sœur Marguerite Le Boulch , a abouti à cette précieuse brochure contenant les documents les plus chers aux membres de la Fraternité. Qu'ils en soient vivement remerciés.

1965-1990, c'est la période de l'effondrement du sacerdoce catholique. 1970-1990. La Providence dans sa Sagesse infinie suscite une œuvre de restauration du sacerdoce catholique, afin de préserver les trésors que Jésus-Christ a confiés à Son Eglise, la foi dans son intégrité, la grâce divine par Son Sacrifice et Ses sacrements, et les pasteurs destinés à la dispensation de ces trésors de vie divine.

1970, les constitutions de cette Fraternité sacerdotale, sous le patronage du saint pape Pie X, sont approuvées par l'autorité diocésaine de Fribourg, par S.E. Mgr Charrière.

1971, les mêmes constitutions reçoivent une lettre officielle de louanges de la part du Préfet de la S. C. pour le Clergé, le cardinal Wright.

« Manifestation évidente de la bénédiction sur l'Œuvre à laquelle Dieu va confier l'Arche d'Alliance du Nouveau Testament.

«Hic est calix sanguinis Mei, novi et aeterni testamenti»

Tel est le but de nos constitutions. Qu'elles soient l'objet de nos méditations, sous le regard de Marie, Mère du Prêtre. »

Ecône, le 20 mars 1990

+ Marcel Lefebvre, Fondateur de la
Fraternité Sacerdotale Saint Pie X